



ARIANEGROUP

25 mars 2019

Evitons le Hold-up !

2018 : l'harmonisation de notre statut social fait un saut de puce avec le seul dossier *Frais de santé & Prévoyance*.

2019 : aucune harmonisation de prévue. C'est matériellement impossible car l'année est consacrée au Comité Social et Economique et aux élections, avec en parallèle :

- la *Politique salariale*,
- la *GPEC* imposée par la Direction,
- l'impact du *Reste À Charge Zéro* sur certains frais de santé

La CFE-CGC s'inquiète du devenir de **nos statuts** car ils « **tombent** » fin **2019**.

La Direction ne répond pas à nos demandes répétées. Nous n'avons pas de réponse à notre courrier du 13 mars dont voici les principaux extraits :

« La CFE-CGC et d'autres organisations syndicales vous ont proposé de densifier l'agenda des réunions de négociation afin d'accélérer l'harmonisation des statuts du personnel ; vous n'avez pas retenu cette proposition et nous le déplorons... »

Le statut du personnel est actuellement couvert par l'accord de prolongation qui arrive à terme fin 2019. A cette date, les accords de nos sociétés d'origine cesseront de produire leurs effets. Le personnel s'en inquiète à juste titre... »

La CFE-CGC ne peut envisager d'attendre plus longtemps pour traiter ce dossier.

Nous vous demandons de proposer dès à présent un avenant à l'accord du 28 juin 2017 repoussant au-delà de fin 2019 la période transitoire dite de survie des accords de nos sociétés d'origine. »

Plusieurs options

La Direction accepte la prolongation : c'est ce que la CFE-CGC et d'autres organisations syndicales demandent, mais à ce jour nous sommes sans réponse. Et les signaux reçus sont plutôt négatifs.

Cette prolongation doit être actée dès maintenant car les salariés, notamment ceux qui préparent leur fin de carrière, ont besoin de visibilité.

La Direction propose au lendemain des élections de mi-novembre un accord déjà rédigé, à signer avant la fin 2019 : le délai très court entre la mise sur la table de la version Direction et la fin des statuts existants **ne permettrait pas de négocier !**

VOTRE CONTACT

**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**



Cette possibilité de « hold-up » en rappellerait un autre : l'accord d'intéressement de 2017 dont la négociation débuta très tardivement et pour lequel ce fut « signez avant le 30 juin ou c'est zéro »

Dans ce scénario, soit les syndicats signent « le couteau sous la gorge », soit ils ne signent pas, avec deux issues possibles :

Abaisser nos statuts au plus bas niveau,
celui de la convention collective de la métallurgie

OU

Application unilatérale par la Direction de l'accord non signé,
à tous les salariés (hold-up), ou seulement aux nouveaux embauchés,
tout en maintenant les dispositions actuelles par établissement
(adieu au projet d'entreprise unifiée et pérennisation de la complexité actuelle)

L'une comme l'autre de ces issues nous conduirait dans une impasse avec pour corollaire une exaspération sociale. La CFE-CGC considère qu'ArianeGroup ne peut en prendre le risque à quelques mois du premier vol d'Ariane 6.

Le plus raisonnable serait de décider dès à présent de prolonger les statuts de nos sociétés d'origine au-delà de 2019 pendant le temps nécessaire à la négociation d'un bon accord.

C'est lorsque l'entreprise traverse des moments difficiles dans son business que la cohésion par le dialogue social doit être renforcée. La motivation des salariés et le devenir de leurs statuts ne font qu'un !

La CFE-CGC fera tout son possible pour que cette prolongation soit actée le plus rapidement possible car de notre point de vue, les salariés ont besoin d'un cadre serein pour être efficaces.

Aidez-nous à y parvenir !

